

Quelle norme pour l'enseignement du berbère en Kabylie?

Rabah KAHLOUCHE

J'essaierai dans mon intervention de donner mon point de vue sur la question : est-ce qu'il faut une norme pan-berbère ou une norme pour chaque dialecte ?

L'unification de la langue berbère est une aspiration profonde de beaucoup de militants de la cause. La tentation est grande et l'idée fort répandue de vouloir instaurer une norme unitaire à base d'éléments linguistiques communs. (Et le professeur MILITAREV a montré qu'il n'y en a pas plus en berbère que dans les langues romanes, slaves ou anglo-saxonnes). Ce dessein s'inspire consciemment ou inconsciemment du modèle diglossique arabe et du jacobinisme français. L'idéologie diglossique, dominante au Maghreb, a toujours minoré les langues diversifiées, présentées comme des sous langues. On comprend dès lors le désir ardent de certains militants de vouloir valoriser le berbère en le dotant d'une norme unique qui ferait écho, qui serait le pendant de l'arabe classique.

Cette intention se manifeste de manière explicite dans les textes officiels régissant l'enseignement du berbère, textes inspirés, à tout le moins sur le point de l'unification des dialectes, par le Haut Commissariat à l'amazighité. Ainsi la circulaire ministérielle du 07 octobre 1995 définit deux types d'activités pédagogiques : les activités d'apprentissage linguistique et les activités dites socio-culturelles.

Les activités d'apprentissage visent l'acquisition par l'élève « de compétences qui lui permettent la compréhension orale et écrite, l'écriture de la langue amazighe et la rédaction (je passe ici sur les objectifs « comprendre et parler la langue » qui sont ceux d'une langue étrangère alors qu'il s'agit de l'enseignement d'une langue maternelle mais ce n'est pas le propos aujourd'hui). Ce qui nous

intéresse, ce sont les activités dites socio-culturelles. Le but qui leur est assigné est, outre le renforcement de la maîtrise de la langue, « L'unification de la langue amazighe par le rapprochement de ses variantes régionales, l'élaboration d'une terminologie moderne commune et l'émergence d'une graphie commune, également parmi les trois en usage (latin, arabe, tifinagh) et ce au moyen d'échanges et de l'intercompréhension qu'elles permettront entre les apprenants des diverses variétés ».

Ces échanges vont se matérialiser par la correspondance scolaire entre les élèves des différents dialectes et la mise en place de revues pour le renforcement des échanges interdialectaux. Ce sont ces activités culturelles qui justifient l'appellation de « classes - ateliers pilotes » donnée aux classes de berbère. La circulaire prévoit par ailleurs la parution d'un texte réglementaire pour régir les relations entre ces classes et le Comité pédagogique national de langue berbère, dans le domaine « de la recherche de dénominateurs communs aux différentes variétés ». Le Comité pédagogique national et les classes-ateliers pilotes se voient ainsi érigés en structures d'aménagement linguistique. Le plan d'action du MEN de 1996 (17-18) confirme cette option. Il y est écrit dans la partie consacrée à la 3^{ème} année secondaire « Il sera procédé à la conception d'une démarche orientée vers l'unification des variantes à très long terme. A cet effet, l'étape de l'enseignement secondaire sera l'occasion de développer un enseignement comparatif inter- variantes ».

La conception unificatrice appelle les remarques suivantes. L'immensité du territoire couvert par la langue berbère a fait sa diversité depuis la haute antiquité. Le Père CHABOT a montré l'existence d'au moins deux alphabets : l'alphabet oriental et l'alphabet occidental. L'occidental comporte trois (3) caractères de plus que l'oriental. Ce qui témoigne de la dialectalisation, au moins au niveau phonétique, dans les deux régions du Maghreb.

Les tenants d'une norme pan-berbère commune à tout le Maghreb songent, bien entendu, à la diglossie arabe. Ils y voient un berbère commun réservé aux communications formelles et divers dialectes qui continueraient à assurer l'expression de la vie

quotidienne. On oublie dans cette vision chimérique l'inexistence en berbère des conditions socio-historiques et géopolitiques qui ont permis l'émergence de la koinè arabe, grâce au marché de Souk Okadh et sa grande diffusion par la religion. Elle était de plus portée, plus tard, par un immense empire.

L'éloignement entre les groupes berbérophones (des centaines de kilomètres parfois) leur situation dans les régions économiquement les moins viables, empêche les contacts entre eux, et il est difficile d'admettre que la correspondance scolaire inter-dialectale et les revues préconisées par les circulaires du MEN puissent faire émerger une Koinè berbère, même scolaire. Par ailleurs le terrain de l'échange intercommunautaire étant occupé par l'arabe parlé pour les communications quotidiennes (langue des marchés), le français et l'arabe classique pour les communications formelles ; il resterait peu de chance à cette Koinè, compte tenu du statut de la langue berbère, sur l'échiquier national. Et le statut de langue officielle ne changerait par grand chose de ce point de vue là. L'exemple du luxembourgeois évoqué par M. RISPAIL le montre.

D'autre part, du point de vue interne, une norme pan-berbère implique des adaptations linguistiques de chaque dialecte qui éloignerait d'eux la norme et la priverait du nécessaire ancrage social pour survivre. Les usagers ne se reconnaissant pas en elle risquent de s'en désaffectionner (beaucoup de témoignages, ici même, hier, le montrent).

La volonté de mise en place du berbère commun se manifeste dans l'aménagement entrepris au niveau associatif par :

- La non transcription au niveau graphique des consonnes spirantes qui sont une particularité du kabyle et de certains parlers du berbère nord.

- Le rétablissement de la préposition **n** du berbère originel. On ne devrait plus écrire voire dire **axxam bbwergaz** mais **axxam nwwergaz**.

- Introduction massive de mots touaregs pour remplacer les emprunts à l'arabe qui sont de l'ordre de 50% du lexique kabyle. Leur remplacement total éloignerait considérablement cette norme de l'usage quotidien voire, empêcherait l'intercompréhension entre lettrés et non lettrés (ce qu'on constate journellement).

On connaît la tentative basque d'imposer une norme unifiée rigide qui a provoqué un sentiment de frustration et d'exclusion des locuteurs de la Biscaye. Un grand nombre de familles bascophones ont même d'après K. ROTAETXE renoncé à leur langue pour adopter le castillan, l'espagnol.

L'unicité de la norme en berbère décuplerait ces problèmes en raison de la pluralité des dialectes et surtout de leur enclavement sans commune mesure avec ceux du basque, qui de surcroît bénéficient de l'autonomie régionale.

Mon point de vue est qu'il faut, pour ne pas détacher le berbère de ses usages locaux, aménager chaque dialecte indépendamment des autres. Ce, pour plusieurs raisons :

- d'abord, chaque parler aura ainsi ses locuteurs et son territoire (ce qu'une langue commune n'aurait pas).

- ensuite et surtout, les aspirations de chaque communauté berbérophone ne sont pas les mêmes. La ferme volonté de développer la langue berbère et de l'ériger au rang de langue nationale et officielle n'existe de manière forte et massive qu'en Kabylie. Le manque d'engouement ailleurs tient à l'itinéraire historique spécifique à chaque région et probablement aussi à l'action des Pouvoirs précédents qui ont de tout temps œuvré pour circonscrire l'éveil identitaire et la revendication berbère à la Kabylie.

Cette attitude se lit dans le bilan statistique du MEN présentant la fréquentation et le nombre de cours de berbère en Algérie depuis 1995.

1995-1996 = 88,95% des élèves de berbère apprennent le kabyle.

1996-1997 = 92,78% des élèves de berbère apprennent le kabyle.

1997-1998 = 90,09% des élèves de berbère apprennent le kabyle.

Leur nombre pour les wilaya de kabylie : Tizi-Ouzou, Béjaïa et Bouira est :

1995-1996 sur un nombre total de 37680 élèves inscrits en berbère sur le territoire national 30381 résident dans ces trois wilaya —→ 80,57%

1996-1997 57934 —→ 51632 —→ 89,12%

1997-1998 64208 —→ 54953 —→ 85,58%

1998-1999 66611 —→ 59701 —→ 89,62 %

On pourrait ajouter à cela les 465 élèves d'Alger, 1526 de Sétif, 75 élèves d'Oran et 1161 élèves de Boumerdes qui apprennent le kabyle.

Ces chiffres montrent la désaffection des autres communautés pour le berbère et rendent inutiles les adaptations actuelles, voire les concessions pour tendre vers une norme pan-berbère qui l'éloigne des usages réels. Cette entreprise risque même d'étendre la désaffection à la Kabylie et menacerait l'avenir même du berbère. Il faut aménager et enseigner le kabyle en Kabylie tel qu'il est parlé quotidiennement. La langue ainsi aménagée aurait un enracinement social et régional fort, à même de garantir la pérennité du berbère. Cette option n'empêcherait pas d'unifier le lexique de la modernité avec les autres dialectes, de disposer à terme d'une terminologie administrative, scientifique, etc. commune, et de tenir compte dans les différents aménagements du patrimoine commun.

Annexe

La langue berbère

La langue berbère se présente de nos jours en Algérie, comme dans le reste du Maghreb, sous forme d'îlots plus ou moins importants, disséminés à travers tout le territoire.

Dispersion qui a engendré une forte dialectalisation et par suite, une inter-compréhension immédiate difficile, voire parfois impossible. Le recensement général de la population de 1976, (le seul qui ait consacré une rubrique aux langues, avec celui de 1999 mais on n'a pas encore les résultats) donne 17,8% de berbérophones en Algérie, dont la majorité se concentre dans trois grands blocs : la Kabylie, l'Aures (chaoui) et le Mzab. Le reste se répartit en tout petits groupes : au Sahara (Touaregs), dans le Sud Oranais, dans l'Ouarsenis, le Chenoua et au-dessus de Blida.

Il n'existe pas de dialecte véhiculaire. C'est généralement l'arabe dialectal qui assure la fonction d'intercommunication.

Cependant, du fait d'une certaine concentration de la population kabylophone à Alger, et peut être aussi grâce à la chaîne de radio qui jusqu'à très récemment n'émettait qu'en kabyle, un bilinguisme kabyle autres dialectes berbères est assez fréquent dans la capitale. Mais, faute d'enquêtes sociolinguistiques, on ne peut pour l'instant que constater le fait. Par ailleurs, il faut signaler que jusqu'à maintenant le berbère est confiné dans des usages oraux et domestiques. Toutefois, parallèlement à la revendication politique, des individus ou des groupes restreints ont entrepris des travaux d'aménagement, confrontés qu'ils étaient à la nécessité de répondre aux besoins expressifs du discours militant. Il fallait par ailleurs préparer la langue à assumer le statut national et officiel qu'on revendiquait pour elle (j'ai fait un exposé sur ses travaux au colloque de Rabat : «Sociolinguistique et dynamique des langues»). Hormis quelques-uns, la plupart des ouvrages sont le fait d'amateurs. Ils sont insuffisants qualitativement et quantitativement. A la veille de son

introduction dans le système scolaire, l'aménagement de la langue berbère était à l'état rudimentaire ; il l'est toujours

Références Bibliographiques

- BOULIFA, Si Amar ben Saïd, 1913, *Méthode de langue kabyle* (cours de deuxième année), Ed. A. Jourdan, Alger.
- Bilans statistiques* de l'enseignement de la langue amazighe du MEN, années 1996, 1997 et 1998.
- CHAKER, Salem, 1985, « La normalisation linguistique dans le domaine berbère », *Cahiers de Linguistique Sociale*, N°7, pp.161-175.
- Circulaire du Ministère de l'Education nationale* n°938 du 7 octobre.
- 1995, « Ouverture de classe-ateliers pilotes pour l'enseignement de tamazight en 9^{ème} année du fondamental et en 3^{ème} année du secondaire » (texte en arabe).
- Circulaire du Ministère de l'Education nationale* n°887 du 5-09-1996.
- « Poursuite de l'intégration de la langue amazighe dans le système éducatif » (Texte en arabe).
- Circulaire du Ministère de l'Education nationale* n°789 du 20 août 1997.
- « Démarrage de l'opération d'expérimentation de la langue amazighe en 7^{ème} année du fondamental (Texte en arabe).
- COMITI, Jean Marie, 1992, *Les Corses face à leur langue*, Ed Squadra di u Finusellu Aiacciu.
- Communiqués de la Présidence de l'Etat* relatifs à la rencontre avec une délégation des représentants de tendances du MCB et d'associations concernées par la revendication amazighe. (lundi 10 et samedi 22 avril 1995). (Texte en français). Imprimerie officielle, 1995, pp.1-3.
- Décret présidentiel* n°95-147 du 27 mai 1995 (Texte en français), portant création du Haut Commissariat chargé de la réhabilitation de l'amazighité et de la promotion de la langue amazighe. Journal officiel du 28 mai 1995.
- HADDADOU, Mohand Akli, 1996, « Des systèmes de notation à un système d'écriture », *Cahiers de linguistique sociale*, Coll. Bilans et Perspectives, pp. 91-97.
- KAHLOUCHE, Rabah,
- 1996, « Aménagement linguistique du berbère : quelle attitude prendre à l'égard de l'emprunt ? », *Actes du colloque de l'Université d'été d'Agadir sur l'enseignement de tamazight*, 26, 27 et 28 juillet 1996 (sous presse).
- 1997, « Auto-valorisation sociale et affirmation identitaire en kabylie », in *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, Dir. F. LAROUSSE, Ed. P.U.R, Rouen.
- 1997 « Le berbère à Alger », *Plurilinguismes*, n°12, paris, 1997, pp31-46.
- 1998, « L'aménagement linguistique en milieu plurilingue : le cas du berbère », *Actes des journées d'études » La coexistence des langues dans l'espace francophone* », Rabat 25-28 septembre 1998 à paraître.

- 2000, « L'enseignement d'une langue non aménagée, au statut indéfini : Le berbère en Algérie » in *Mémoires de la société de linguistique de Paris*, tome VIII, pp 157-168.
- « Le berbère dans la politique linguistique algérienne » à paraître in *Terminogramme*, Québec.
- Lmed tamaziyt*, 1997, « Apprends le berbère » (7^{ème} année expérimentale). Ed.O.N.P.S., Alger
- MARCELLESI, Jean Baptiste,
- 1985, « Pour une politique démocratique de la langue « Supplément au N°138 de Terre corse, Mensuel du PCF, Aiacciu.
- 1987, « L'action thématique programmée. Individuation sociolinguistique corse et corse langue polynomique après Corté1990 », *Actes du symposium linguistique franco-algérien de Corti*, 9-10 août 1993, pp. 8-10.
- Méthode de langue berbère* (Tizi-wwuccen), 1987, Ed. EDISUD, Aix-en-Provence.
- MOHELLEBI, Aomar, 1998, *Les enfants du Boycott*. Imprimerie l'Artisan, Alger.
- Plan d'action du Ministère de l'Education nationale concernant le dossier amazigh*. 07 avril 1996
- Plate-forme* présentée par le M.C.B. et les associations concernées par la revendication amazighe lors de la rencontre du 04-04-1995 avec les représentants de l'Etat (manuscrit en langue française).
- REDJALA, Ramdane, 1994, « Le long chemin de la revendication culturelle berbère », *Hommes et migrations*, N°1179, pp. 25-31.
- ROTAETXE, Karnele 1987, « L'aménagement linguistique en Euskadi » in *Politique et Aménagement linguistiques*, Dir. J. MAURAI, Conseil de la langue française, Québec ; Le Robert, Paris, pp.160-210.
- SINI, Chérif, 1996, *Analyse des attitudes de locuteurs amazighophones à l'égard des trois systèmes d'écriture en usage*, Mémoire de Magister, Université d'Alger, (dactylographiée).
- Stratégie globale d'introduction de la langue amazighe dans le système éducatif* du Haut Commissariat à l'Amazighité (Document non daté).
- Stratégie globale d'introduction de la langue amazighe dans le système éducatif : Points en suspens*. Haut Commissariat à l'Amazighité, 24-11-1996.